



L'écho du Camfrout

N° 352

L'édito du Mois de Novembre

Incivilités et Civisme

Après plusieurs mois de tranquillité, il ne se passe pas une semaine sans que l'un d'entre nous ne soit le témoin d'incivilités sur notre commune. Chaque semaine je dois déposer plainte en gendarmerie.

Vitesse excessive, dégradations de biens publics et privés, stationnement anarchique, non-respect des règles de circulation, ... La liste est longue et non exhaustive. Ces incivilités peuvent être graves, elles nous exaspèrent et les dégradations sont supportées par les contribuables.

Difficile pour les employés communaux qui œuvrent à l'entretien et l'embellissement de notre commune de découvrir le matin en prenant leur travail des arbres cassés, des jardinières renversées, des bouteilles de verre brisées, des déjections canines, sans parler des dégâts occasionnés à des biens publics (portes de salle des sports brisée, vitres brisées à l'abri bus, grillage arraché, boîte aux lettres de la mairie écrasée, jeux pour enfants détériorés ...) Difficile pour les riverains de supporter le bruit des pots d'échappement « bricolés », des tondeuses à gazon ou autres engins bruyants les dimanches après-midi; la vitesse de certains véhicules qui entraînent des risques d'accident, le non-respect du stationnement qui crée une gêne pour les piétons, sans parler de l'inconscience de certains qui prennent régulièrement des sens interdits.

Des incivilités qu'il ne faut pas trop rapidement et systématiquement imputer aux jeunes.

Pour vivre en harmonie, une communauté doit respecter les règles instaurées par celle-ci, des règles parfois contraignantes mais mises en place dans l'intérêt de tous, pour notre bien-être et notre sécurité. J'en appelle au civisme de chacun d'entre vous. Respecter et faites respecter les règles. Montrez l'exemple aux enfants et aux jeunes. Un minimum d'effort et chacun d'entre nous trouvera la sérénité que nous sommes tous en droit d'attendre.

Le Maire
Robert ANDRE

Pour recevoir l'Echo du Camfrout par mail, inscrivez-vous sur le site www.lhopital-camfrout.fr rubrique « Newsletter ».

La date limite de décembre 2014 est fixée au
21 novembre à 12 heures.

Les Rendez-vous du Mois

- 11/11 Commémoration 10h30 monument aux morts
- 15/11 Soirée Cabaret à Logonna organisé par le FAR
- 23/11 Conférence Dec'h hizio ha warc'hoazh Salle Houat à 15h

INFORMATIONS COMMUNALES

MAIRIE

Des panneaux d'affichages sont à la disposition du public à l'intérieur de la Mairie. Les thèmes sont les suivants : urbanisme, préfecture, habitat, enfance/loisirs, emploi/formation, affaires sociales/handicap...

ENSEMBLE PAROISSIAL DE L'ABBAYE

Nouveaux horaires des messes dans l'ensemble paroissial de l'Abbaye : messe tous les samedis à l'abbatiale de Daoulas à 18 h et le 5^{ème} dimanche du mois à 10h30. Messe tous les dimanches à Rumengol à 10h30.

Les mois impairs : Janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre messe à l'Hôpital-Camfrout le 1^{er} dimanche du mois à 10h30. Messe à St Urbain le 3^{ème} dimanche du mois à 10h30.

Les mois pairs : février, avril, juin, août, Octobre, décembre, messe à Irvillac le 1^{er} dimanche du mois à 10h30. Messe à Logonna-Daoulas le 3^{ème} dimanche du mois à 10h30.

REVISION DES LISTES ELECTORALES – AVIS AUX ELECTEURS

Les demandes d'inscription sur ladite liste seront reçues en mairie jusqu'au mercredi 31 décembre 2014. Cette mesure s'adresse principalement aux nouveaux habitants de la commune. Pour les jeunes électeurs qui ont atteint ou atteindront 18 ans au plus tard le 28 février 2015, cette inscription se fait d'office grâce aux informations fournies par l'INSEE ; ces jeunes recevront un courrier leur indiquant leur inscription d'office avant le 31 décembre 2014. Toute personne qui ne peut se présenter elle-même à la mairie peut adresser sa demande par correspondance (imprimé n° cerfa : 12669*01 téléchargeable sur le site www.service-public.fr rubrique « Papiers-Citoyenneté / Election ») ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Pièces à joindre à la demande :

- justificatif d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte nationale d'identité, recto-verso) ou passeport (copie de la double page où figure votre photo),

- justificatif du domicile : facture électricité, gaz ou téléphone fixe datant de moins de trois mois.

Les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale de la commune et ayant changé d'adresse ou ayant noté une anomalie sur leur carte d'électeur actuelle ou ceux dont l'état civil est à modifier (exemple : ajouter ou retirer nom d'épouse) doivent le signaler en mairie, avant le mercredi 31 décembre 2014 (justificatif de domicile à fournir).

INFORMATION : ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du Ministère de l'intérieur du 2 octobre 2014, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondation par remontée de nappe naturelle du 24 décembre 2013 au 6 février 2014. Si vous êtes concernés par cette situation suite à un sinistre, portez cette information auprès de votre assureur.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE DES AUTORISATIONS D'URBANISME – DECLARATION PREALABLE

1 - Affichage sur le terrain

Par application des dispositions de l'article R. 424-15 du Code de l'Urbanisme, le titulaire de la déclaration préalable et d'un permis de construire doit afficher un extrait de l'arrêté de son autorisation sur le terrain dès la notification et pendant toute la durée des travaux. Cet affichage prend la forme d'un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm et doit être lisible de la voie publique ou des espaces ouverts au public. Il doit mentionner : le nom du bénéficiaire, la date et le numéro de permis, la nature du projet et la superficie du terrain, l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté, les recours administratif ou contentieux notifiés à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la décision prise sur la déclaration préalable.

2 – Sanction L'absence d'affichage sur le terrain est punie d'une amende de 5^{ème} classe

3 – Recours des tiers contre l'autorisation Pour vous prémunir de tout recours en annulation de votre autorisation, il est de votre intérêt de respecter les formalités de publicités car, conformément à l'article R.600-2 du code de l'Urbanisme, le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain des pièces mentionnées à l'article R.424-15 du code de l'Urbanisme.

Le tiers qui désire contester cette autorisation en justice doit notifier son recours à l'auteur de la décision accordant l'autorisation de déclaration préalable et au bénéficiaire, titulaire de l'autorisation.

Rappel N'oubliez pas d'adresser votre **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux** en cas de création de surface (sauf abris de jardin).



NAISSANCES

Mona FOURMENT, 53 Rue Emile Salaun

Lily FOURMENT, 53 Rue Emile Salaun

Leelou BINET, 5 Route de Logonna

Titouan GEORGE, 3 bis route de Keraliou

DECES

GOURVEZ épouse LE GALL Marie, Mezouguen

LE GALL Jean Yves, 7 rue du Port

DECLARATIONS PREALABLES

RICHARD Jean Paul, 11 bis rue de la Rive, réfection du mur de la clôture

KERNEIS Anne Marie, 11 Kerbiaouen, implantation d'une piscine

MEVEL Christelle, 18 LE POULIGOU, ravalement



Aire de jeu du Bourg

Un nouveau jeu à ressort a été installé sur l'aire de jeu du bourg. Le panneau endommagé de la structure « toboggan » a été remplacé. Nous avons remis en état le sol de l'aire de jeux. Le gravillon roulé-lavé est un sol conforme. Merci aux agents techniques de la commune qui ont réalisé cette mise en œuvre. Le tourniquet de l'aire de Tibidy sera réinstallé dans les semaines à venir.



Un nouveau Préau dans la cour des écoles

La tempête du 23 décembre 2013 avait détruit le préau de l'école. La structure mise en place ne correspondait pas aux conditions climatiques de la région. La commune n'étant pas responsable de cette situation nous avons pu installer un nouveau préau, mieux adapté aux conditions météorologiques, pour un investissement dérisoire. Notre nouvelle structure couvre une surface de 64 m². Elle est utilisée par les écoles, lors des temps de cantine et lors des temps d'ALSH



CHIENS ERRANTS SUR NOTRE COMMUNE

Les animaux de compagnie peuvent être source de gêne et de nuisance. La cohabitation peut rester harmonieuse à conditions de respecter certaines règles.

La divagation des chiens est interdite, par l'article 213-2 du code rural. Les chiens doivent être tenus en laisse. Tout chien errant saisi sur le territoire de la commune sera conduit à la fourrière.

Les propriétaires ou locataires ont la possibilité de faire saisir par la commune les chiens errants dans leur propriété afin que ceux-ci soient conduits à la fourrière.

Tout animal gardé en fourrière sera restitué à son maître une fois les frais payés.

Le délai de garde est fixé à 8 jours francs et ouvrés.

Si un animal n'est pas réclamé à l'issue de ce délai, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière qui le gardera dans la limite de la capacité d'accueil ou le cédera à des fondations ou associations de protection des animaux.

La commune a délégué le service de fourrière à une entreprise qui intervient sur notre territoire :

S.A CHENIL SERVICE - Fourrière animale de Quimper – Avenue de Corniguel - Tel 02.98.64 97.08

Afin d'éviter des désagréments envers autrui, il est formellement demandé aux maîtres de chiens de veiller à ce que ceux-ci soient tenus impérativement dans leur propriété.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 07 Décembre 2014 à « L'Auberge du Camfrout »

Le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus. Il sera demandé une participation de 27 euros à ceux et celles qui n'ont pas encore fêté leur 70ème année mais qui souhaitent y prendre part. Pour nous aider à effectuer les réservations auprès du restaurateur, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire en Mairie avant le 20 novembre, par téléphone ou en retournant les bulletins d'inscriptions qui sont mis à disposition dans l'Echo du Camfrout, au Club des retraités, au Club RTL et dans les commerces. Les membres du CCAS vous remercient de votre compréhension.

REPAS DES AINES LE DIMANCHE 7 DECEMBRE A L'AUBERGE DU CAMFROUT

NOM
PRENOM

ADRESSE

PLUS DE 70 ANS MOINS DE 70 ANS (rayer la mention inutile)

PARTICIPERA AU REPAS DES AINES LE 7
Décembre ACCOMPAGNE DE

DÉCLARATION DE PERTE DES PERMIS

Depuis la mise en service du nouveau permis de conduire sécurisé en date du 16 septembre 2013, les services de police et gendarmerie ont cessé d'enregistrer les déclarations de perte des permis de conduire qui sont désormais reçues et enregistrées uniquement dans les préfectures et sous-préfectures raccordées au Système National des Permis de Conduire (S.N.P.C), à savoir les sous-préfectures de Brest, Morlaix et préfecture de Quimper. Les déclarations de perte de permis de conduire entraînent la délivrance d'un récépissé par les préfectures et les sous-préfectures tenant lieu de permis de conduire pendant deux mois en application de l'article R.233-1 du code de la route.

L'enregistrement des déclarations de vol demeure quant à lui de la stricte compétence des services de police et de gendarmerie, cette compétence se justifiant par le caractère délictueux des faits et par leur intérêt au titre de la police judiciaire.

OBJETS TROUVÉS

Il a été déposé en mairie **deux sacs à dos** trouvés sur la commune :

1 sac à dos en velours gris léger de marque EASTPAK avec un grand compartiment et un petit compartiment frontal. Fermeture zips. A l'intérieur une veste de sport bleu à capuche de marque Jacks et Jones à fermeture zip, taille L avec 2 poches sur le côté, et une veste de sport noir de marque Adidas à fermeture zip, taille XL avec 2 poches sur le côté fermetures zip, des bandes dorées le long des manches ainsi qu'une pochette noire EASTPAK à fermeture ZIP.

1 sac à dos en toile noir et inscriptions blanches Esit Park léger de marque ESTPAK avec un grand compartiment et un petit compartiment frontal. Fermeture Zips.



NOVEMBRE 1914 N°7

LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Depuis la fin octobre 1914, nous avons vu que l'opiniâtreté des Belges, la détermination de JOFFRE, le courage des Fusiliers-Marins de l'Amiral RONARC'H avaient ruiné les efforts allemands qui avaient pourtant concentré d'importants effectifs dans les FLANDRES.

YPRES est, aux yeux des allemands, de la plus grande importance stratégique. Pour eux, c'est le « Carrefour des routes de la Porte des Flandres ».

L'objectif des Allemands est, en visant Calais et Dunkerque, de priver l'Angleterre de son accès le plus direct à la France et à la Belgique. Mais face à la supériorité numérique de l'adversaire, les alliés vont mener une bataille défensive.

L'attaque allemande débute le 30 octobre par une préparation d'artillerie massive durant trois heures. Les anglais sont la cible principale.

Foch qui entend conserver YPRES à tout prix, vient en renfort des troupes britanniques. Les assauts allemands redoublent de vigueur. Foch persuade les anglais de prolonger leur effort. Inlassablement Foch fait monter au front de nouvelles troupes. Les anglais opposent une résistance inébranlable.

Le 6 novembre, ayant perdu trop d'hommes, le général Fabeck abandonne la partie.

La bataille d'YPRES (du 30 octobre au 6 novembre) a été un désastre pour l'armée allemande. Elle se solde par une perte de 130.000 soldats allemands dont beaucoup sont de jeunes recrues.

Du 14 au 17 novembre, des batailles acharnées sont livrées sur la Somme, en Artois, dans les Flandres.

La ligne de front se fige enfin depuis la mer du nord, jusqu'à la frontière suisse.

En novembre 1914, le village de Kerascoët a perdu l'un des siens :

Yves MUZELLEC, né à Kerascoët le 28 février 1893, fils de Pierre MUZELLEC et Jeannie MALLEJAC, célibataire, domicilié sur cette commune. Matelot de 3^{ème} classe sans spécialité affecté au 2^{ème} régiment de marins.

Mort pour la France le 10 novembre 1914. Disparu au combat à Dixmude (Belgique).

(Transcription du 11 août 1920).

LES AVIONS

Longtemps, les généraux n'avaient vu dans les aéronefs, que des moyens d'observation, permettant d'obtenir des renseignements, rapidement exploitables, sur la situation au-delà des lignes de front.

Le premier bombardement aérien a eu lieu de 1^{er} novembre 1911 en Tripolitaine pendant la guerre entre l'Italie et la Turquie. Le lieutenant Giulio Gavotti avait lancé une bombe de quelques kilos de son monomoteur sur une colonne ennemie.

En 1914, à l'ouest, les bombardements aériens des allemands sur Anvers et Paris, ou ceux des français en anglais sur les hangars de Zeppelin, consistent encore dans le lancement d'engins explosifs à partir d'aéronefs courants.

Les premiers à mettre en chantier des appareils spécialisés sont les Russes. Les quadrimoteurs conçus par l'ingénieur Igore Sikorsky, sont capables, dès le début de la guerre, d'emporter des charges de 500 kilos.

Pour lutter contre l'avion, l'arme la plus efficace sera, pendant longtemps, l'avion lui-même. L'avion militaire ne se distingue de son homologue civil que par la présence d'une mitrailleuse à bord.

Déjà en 1912, les français avaient installé un canon révol-ver de 37m/3 devant l'Hélice.

L'avion de chasse naît dans les premiers mois de la guerre quand l'ingénieur Saulnier et l'aviateur Rolland Garros mettent au point un système permettant de tirer à travers l'hélice, système qui sera ensuite perfectionné par le hollandais Fokker.

Pays pionnier dans la conquête des airs par des engins plus lourds que l'air, la France se lance avec frénésie dans la production aéronautique grâce aux entreprises voisines, Morane-Saulnier, Spad, Breguet... et autres...

En 1914 sont produits 3 500 aéronefs, en 1915 : 7 100, en 1916 : 16 800, 1917 : 23 000, 1918 : 40 000.

INFORMATIONS DIVERSES

CONFÉRENCE « FRELON ASIATIQUE » LE 21 NOVEMBRE À 20H00 AU TRIMARAN DE LOPERHET

La commune de Loperhet s'est associée à l'AAFA (Association Action Anti Frelon Asiatique) et propose aux habitants de la commune et des communes du pays de Daoulas une conférence visant à faire connaître ce prédateur, son action et les moyens de le combattre et s'en protéger. La conférence comportera également une partie plus générale sur les abeilles, guêpes et frelons (cueillette d'essaims d'abeilles, règles d'installation de ruches, destruction de nids de guêpes ou frelons...). Cette conférence gratuite se déroulera le Vendredi 21 novembre à 20h au TRIMARAN (zone de l'échangeur de Loperhet).

ENTREPRENEUR SPORTIF À LA CARTE: UN COACH À VOTRE MESURE

L'entreprise Locusport vient de s'installer sur la commune de Daoulas avec plusieurs disciplines à la clé : coaching sportif individuel ou en groupe, à domicile ou en extérieur, coaching sportif en entreprise, initiation au Stand-up paddle, randonnée nautique, SUP Fitness.

Contact: Nicolas Locussol au 0645365300 et sur www.locusport.fr

LES SERRES FLEURIES DE KERMENGUY SERONT SUR VOTRE MARCHÉ



Le mardi matin à partir du 7 octobre : violas, pensées, mini cyclamens et bruyères, plantes vivaces ainsi qu'une sélection de petits arbustes... afin d'égayer vos fenêtres et jardins en attendant les beaux jours. A bientôt parmi les fleurs. Christelle Prioux 06-78-42-13- 59 www.serreskermenguy.com

La sorcière citrouille L'activité couture de la sorcière Citrouille continue et a déménagé à Saint Urbain, pour tout vos travaux de couture, vous pouvez désormais me joindre au 07 80 310 600.

Cécil - La sorcière Citrouille



En 2015 le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **15 janvier au 14 février**

2015. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous remettra lors de son passage. Ensuite, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

BUS POUR LES ENFANTS SCOLARISES A LANDERNEAU (RESEAU PENN-AR-BED)

Pour votre information nous offrons la possibilité aux enfants scolarisés à Landerneau et démarrant les cours à 9h00 une solution de transport. En effet, ils peuvent prendre le car de la ligne 32 jusqu'à Daoulas centre. Une attente d'environ 15 minutes et ensuite ils emprunteront le service scolaire 2638 pour se rendre à Landerneau. Cette demande nous avait été remontée par des familles de vos communes. Horaires :

- Départ de l'Hôpital Camfrout Bourg à 07h42
- Départ de Logonna Daoulas Centre à 07h48
- Arrivée à Daoulas Centre à 07h55
- Correspondance à Daoulas à 08h05
- Arrivée en gare routière de Landerneau à 8h36

ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE JUMELAGE LOULLE

L'Assemblée Générale du comité se tiendra le vendredi 14 novembre 2014 à 20 H 30, salle OUESSANT.

Ordre du jour : Bilan moral et financier, préparation du repas fixé au 28 février 2015, questions diverses.

Comme ces dernières années, une commande groupée de fromages (en direct de la fromagerie de Loulle), de miels et vins du Jura, vous est proposée, pour réception vers le 18 / 19 décembre.

Les commandes sont à passer pour le mercredi 3 décembre chez : Philippe HAINAUT, tél. 02 98 20 08 23 – Armelle HAMERY, tél. 02 98 20 05 34 – Simone SOUBIGOU, tél. 02 98 20 07 96. Vous pouvez vous procurer la liste des produits avec les tarifs auprès de ces personnes ou en adressant un mail à : simone.soubigou@orange.fr

Tennis club

Le tennis club organise son traditionnel Tournoi double mixte le 11 novembre 2014 :



- repas le soir du 10 novembre, pour un moment de convivialité (le restaurant et la participation restent à définir)
- matchs en double mixte toutes les 30 minutes dès le mardi 11 novembre le matin.

Inscription gratuite pour tous les licenciés, par mail : tenniscamfrout@gmail.com ou sur le panneau d'affichage en salle.

Le Tennis Club de Camfrout est sur le web! Désormais, vous pouvez consulter les dernières actualités du tennis club sur internet : horaires de cours, dates des rencontres des différents championnats, résultats des matchs, dates des festivités et moments forts du club!

Pour cela deux possibilités, vous pouvez

- vous connecter à la page facebook du site du TCC
- ou naviguer sur le site - <http://tennisclubcamfroutois@weebly.com>

A bientôt sur la toile!

L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE " DEC'H, HIZIO HA WARC'HOAZH " " HIER, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN " organise une conférence d'Anne GUILLOU qui se tiendra le 23 novembre 2014, (c'est bien un dimanche) À 15H00 à la salle Houat. Le thème abordé en sera : " Les Bretons ayant émigrés à l'entre deux guerres en Auvergne et dans le Sud-Ouest ".

ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'APE POURSUIT LA RÉCUPÉRATION DE JOURNAUX

L'été prend fin, et la récupération de journaux reprend !

Cette collecte est ouverte à

l'ensemble de la population voulant « se débarrasser » de leurs journaux. Le but est de collecter le maximum de journaux (seuls les journaux sont acceptés. Pas de pub, ni magazine, ni cartons et ni papiers de bureaux) pour les faire valoriser par l'entreprise Cellaouate, spécialiste du recyclage qui transforme les vieux papiers en ouate de cellulose, un isolant écologique utilisé dans les constructions à basse consommation énergétique. Les sommes récupérées permettront de financer les activités scolaires de l'école maternelle et de l'école primaire. Une permanence est ouverte **tous les troisièmes samedi du mois** (parking devant l'école maternelle).

Samedi 15 novembre et Samedi 20 décembre

Merci pour votre participation à cette action.



COMPOTE BILAN DE LA FÊTE RAMÈNE TA POMME LE MARDI 4 NOVEMBRE 2014

La fête s'est déroulée dans la joie et sous un soleil radieux :))

1400 litres de jus, 20 stands, 2345 visiteurs, jeux pour enfants, Skatepark, fait ton feu, transporte ensemble, Ki rigole, anime tes rêves, etc...

Un Fest-Noz réussi avec 450 entrées et du sourire en quantité ;)

La réunion bilan se déroulera au petit ruisseau, le café associatif de Goasven (dans les locaux du marché des producteurs de Goasven – à la croisée des chemins entre Daoulas et L'Hôpital-Camfrout et Logonna et Irvillac).

Si la fête vous a plu, venez dès 19h pour un repas « Mod Koz » (amenez un petit truc à croquer et à partager). Puis à 20h30 nous discuterons de l'avenir de la fête... Tous ensemble !!

Pommement vôtre. Les coprésidents Delphine VARET, Gaël GUILLOU, Loïc TROEL, Anne-Marie ROUAT, Gilles VIDAL.

Contact : 06.75.24.07.18 mail : contact@ramene-ta-pomme.org



RENCONTRES ET TEMPS LIBRE L'HOPITAL- CAM-FROUT

Programme du mois de NOVEMBRE 2014

VENDREDI 07 NOVEMBRE : Salle Houat et Glénan

ECHANGES DE BOUTURES. FABRICATION COUSSINS CLUB. Activités libres.

VENDREDI 14 NOVEMBRE: Salle Houat et Glénan

CUISINE par Annie JAFFRENNOU. Activités libres.

VENDREDI 21 NOVEMBRE : Salle Houat et Glénan

NOEL POTS DE FLEURS. BONHOMME DE NEIGE OU PERE Par Christine LE ROY. Renseignements au Club. Activités libres.

VENDREDI 28 NOVEMBRE : Salle Houat et Glénan

BONHOMME DE NEIGE OU PERE NOEL POTS DE FLEURS Par Christine LE ROY. Renseignements au Club. Activités libres.

LOGONNA-DAOULAS SAMEDI 15 NOVEMBRE 2014 ORGANISÉ PAR LE FOOTBALL ASSOCIATIF DE LA RADE

Soirée Cabaret humoristique et festif.

Repas Kig Ha farz

Salle Kejadenn A partir de 19h (début du spectacle 20h30)

Repas-spectacle 18€ sur réservation

jusqu'au 10/11 : lesanimationsdufar@orange.fr ou au 06.50.50.90.70



FOOTBALL ASSOCIATIF DE LA RADE

En vue de l'engagement d'une équipe féminine en championnat en janvier 2015, le FAR recherche encore quelques éléments pour compléter son effectif. contact : Carole MASSON (carolemoal@wanadoo.fr) ou le jeudi à 19 h 30 au stade de Logonna lors de l'entraînement.

Cale Jeanne d'Arc

L'association «Chantier cale Jeanne d'Arc», créée en 2010, a pour objectif de favoriser l'utilisation de la cale Jeanne d'Arc à l'Hôpital-Camfrout, de rassembler des propriétaires de canot en réparation et de favoriser l'accès à la culture maritime dans la commune. L'assemblée générale a lieu le mercredi 5 novembre à 18h30 à la salle Houat au pôle associatif. Cette réunion est ouverte à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre ou simplement à venir nous rencontrer à cette occasion.

Contact : contact@cale-jeanne.org

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE L'HOPITAL-CAMFROUT

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1918, le bureau de l'association locale de l'U.N.C. invite ses adhérents et adhérentes, ainsi que la population, à assister en nombre aux cérémonies qui se dérouleront, selon le programme suivant le mardi 11 novembre :

10h30 : messe du souvenir dans l'église paroissiale

11h30 : rassemblement devant la mairie, collecte pour les Bleuets

11h45 : remise de décorations

11h50 : dépôt de gerbe, minute de silence, allocution, Mar-seillaise

12h05 : recueillement au mémorial Indochine/Corée

12h15 : dépôt d'une gerbe sur les tombes des 4 aviateurs alliés

12h45 : repas au « restaurant Le Florina ». Tous les sympathisants y seront les bienvenus.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de l'amicale laïque, située dans les locaux du pôle associatif, est ouverte à tous le mercredi de 16h30 à 18h et le samedi de 10h30 à 12h. Toutes sortes de livres vous attendent : romans, policiers, polars, ... Une pièce est réservée aux enfants. L'abonnement annuel est de 18€ par famille et gratuit pour les enfants scolarisés à l'Hôpital Camfrout.

P-TIT CINE

Le mercredi 5 novembre, le P'tit Ciné propose le film d'animation « A la poursuite du Roi Plum » à partir de 5-6 ans. Pour tout renseignement, contacter Christine Wallas au 02.98.20.06.89.

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

UN SITE INTERCOMMUNAL DÉDIÉ À L'ENFANCE / JEUNESSE EXISTE.

Il est animé par Gwen Le Gars (coordinateur enfance/jeunesse). N'hésitez pas à lui communiquer toutes les informations relatives à la vie de votre association, de votre école ...

Vous y trouverez également des explications sur les missions du coordinateur ainsi que les projets 2014 /2015 en cours. Nous vous invitons à consulter ce site pour le rendre riche et dynamique !

Gwen Le Gars Coordinateur Enfance Jeunesse Tél : 07.88 10 55

34 <http://www.vivreaupaysdedaoulas.fr/>

BRADERIES À LA CROIX ROUGE DE LANDERNEAU

Chaque mois la Croix Rouge de Landerneau organise deux braderies. Lors de ces braderies vous y trouverez des vêtements pour toute la famille. Le neuf à petit prix et l'occasion au prix de 5€ le sac de 30L. Vous trouverez également d'autres articles (bazar, jouets ...). Les braderies sont ouvertes à tous. Elles se déroulent dans nos locaux Allée des Haras (derrière le Lycée de l'Elorn).

Les dates à retenir d'ici la fin de l'année:

- Samedi 8 Novembre - Samedi 22 Novembre
- Samedi 6 Décembre - Samedi 20 Décembre

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE DAOULAS

Organise en partenariat avec la micro crèche marmouzig et la bibliothèque de Loperhet un atelier livres et comptines pour les enfants de 6 mois à 3 ans un vendredi par mois. Ces ateliers destinés aux assistants maternels et à la micro crèche s'ouvrent aussi aux parents et aux professionnels de la garde à domicile.

Inscription obligatoire auprès du RPAM au 02 98 25 87 26 ou au rpam.paysdedaoulas@gmail.com.

SPORT BIEN-ETRE LOGONNA

Important, il reste des places pour le cours de Zumba! profitez en ! Les cours ont lieu les mardi de 18H30 à 19H30 à la salle de motricité de l'école de Logonna-Daoulas. Le tarif est de 120 euros pour l'année. Séance d'essai possible Renseignez-vous : 06 83 92 96 21
Programme du mois d'octobre 2014

Marche

Lundi 3 novembre - Rumengol - côté Hanvec

Lundi 10 novembre - l'Hôpital-Camfrout - Lavadur

lundi 17 novembre - Dirinon - les Paquerettes

Lundi 24 novembre - Pencran

Rendez-vous fixé à 13h45, place du marché où sera assuré le co-voiturage - retour vers 17h

Yoga du rire

Samedi 8 novembre - Samedi 22 novembre

de 10h à 11h30, Salle de motricité de l'école, entrée par le petit portail rue des écoles.

BRADERIE DU SECOURS POPULAIRE OUVERTE A TOUS A DAOULAS



Des vêtements en très bon état pour toute la famille, à tout petit, petit prix ! Layette, enfants, femmes, maternité, grandes tailles, hommes, livres, et pour NOEL : DES JOUETS. Braderie du Secours Populaire ouverte à tous, dans les locaux, 3 rue de la Gare à Daoulas, le Samedi 15 Novembre 2014 de 9h 00 à 17h00 . »

REUNION D'INFORMATION HABITAT PARTAGÉ A LOGONNA DAOULAS

«Accompagnement de l'idée à la mise en œuvre de votre projet»

Une solution pour: Préserver son autonomie, rompre l'isolement, diminuer le coût de la vie. Partager une aventure collective. Réunion d'information et de rencontre sur l'habitat partagé pour les séniors. Approche innovante et participative pour décider du où, du comment et avec qui je veux vieillir. Réunion ouverte à tous. le vendredi 7 novembre à 10h30 à la mairie de Logonna Daoulas.Contact : association "Et puis fleurette", au 06 23 78 37 18 ou 06 08 24 48 86 - mail et-puisfleurette@gmail.com

UN NOUVEAU MÉDIA D'INFOS LOCALES SUR INTERNET

Landerneau News TV.fr, en ligne depuis le début octobre, c'est votre nouvelle web TV consacrée à l'actualité du pays de Landerneau et Daoulas. Vous y trouverez de nombreuses vidéos et une émission de 26 minutes. Elle est à votre service pour annoncer vos événements et vous faire connaître... Pour cela, il vous suffit de cliquer sur LanderneauNewsTV.fr. Alors, n'hésitez pas... c'est gratuit ! Contact : 06.15.20.34.77.

ASAMBLES, PROGRAMME DE NOVEMBRE 2014

Activités régulières :

Couleurs sur le quai: peinture au couteau, chaque lundi , de 14h à 17h, salle Keromnès à Daoulas..

Contact: Marijo Bretel (02 98 20 64 30) -Intervenant: Pierre Kernin (02 98 20 64 21)

Logodenn : Atelier informatique

Les lundis, mardis et jeudis (selon le groupe), de 14h à 16h, salle sous la bibliothèque de Logonna

Contact : Bernard Lhénoret (02 98 20 64 30) ; René Peillet (0298206421)

Graines de Mots (Atelier langue française) : jeudi 20 novembre, de 18h à 20h, salle des Anciens à Logonna. Contact: Marcie Chol (06 37 48 25 69).

Conférence :

« Hervé de Porzmoguer, dit le Primauguet »,et le funeste destin de la Cordelière, par Gilbert Siou, Ancien ingénieur à la Direction des Constructions navales. Jeudi 13 novembre, à 18h30 salle Kejadenn - Entrée libre

Les tarifs de l'assainissement

TARIF 2015 BRANCHEMENT D'EAUX USEES H.T. (TVA taux normal ou réduit)		
1	Réalisation d'un branchement eaux usées Ø 125 mm d'une longueur forfaitaire de 3,50 m (d'axe de conduite à axe de siphon) et à une profondeur maximale de 1,30 m fil d'eau	1 264,21 €
2	Réalisation d'un branchement eaux usées Ø 125 mm d'une longueur forfaitaire de 3,50 m (d'axe de conduite à axe de siphon) et à une profondeur supérieure à 1,30 m fil d'eau	1 272,57 €
3	Réalisation d'un raccordement Ø 125 mm sur une amorce EU existante, cas des lotissements, ou cas des extension, réhabilitation de réseaux financés par la Communauté, à une profondeur maximale de 1,30 m fil d'eau	596,15 €
4	Réalisation d'un raccordement Ø 125 mm sur une amorce EU existante, cas des lotissements, ou cas des extension, réhabilitation de réseaux financés par la Communauté, à une profondeur supérieure à 1,30 m fil d'eau	831,94 €
5	Réalisation d'un raccordement Ø 125 mm sur une amorce EU existante hors lotissement ou remplacement d'un siphon existant à une profondeur maximale de 1,30 m fil d'eau	755,85 €
6	Réalisation d'un raccordement Ø 125 mm sur une amorce EU existante hors lotissement ou remplacement d'un siphon existant à une profondeur supérieure à 1,30 m fil d'eau	779,26 €
7	Plus-value aux prix n°s 1 ou 2 pour la réalisation d'un branchement Ø 150 mm, l'unité	49,33 €
8	Plus-value aux prix n°s 3, 4, 5 ou 6 pour la réalisation d'un branchement Ø 150 mm, l'unité	63,54 €
9	Plus-value au prix n° 1 ou 15 pour une longueur supérieure à 3,50 m, le mètre supplémentaire	78,59 €
10	Plus-value au prix n° 2 pour une longueur supérieure à 3,50 m, le mètre supplémentaire	105,35 €
11	Plus-value pour le passage sous mur de clôture, l'unité	44,31 €
12	Plus-value pour la réalisation d'une protection mécanique 20 cm de béton 200 kg/m³ et treillis soudé, le mètre carré	78,60 €
13	Moins-value aux prix n°s 1, 2, 5 ou 6 pour non réalisation des réfections définitives de chaussée, le mètre carré	-48,49 €
14	Moins-value pour la réalisation simultanée des branchements eaux usées et eaux pluviales, le pourcentage	5%
15	Réalisation d'un branchement eaux usées pour refoulement en DN 50 mm PN 10, d'une longueur forfaitaire de 3m50 (d'axe conduite à axe siphon) et d'une profondeur maximale de 1,3 m fil d'eau.	737,45 €

14

Les actes pris par les autorités communautaires sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur affichage au siège des Communautés ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département. Recours pour excès de pouvoir : toute personne physique ou morale se sentant lésée par un acte mentionné aux articles L. 2131-2 et L. 2131-3 du code général des collectivités territoriales dispose d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire pour demander au Tribunal administratif ou au représentant de l'Etat dans le département la mise en œuvre de la procédure.

Assainissement

Compte rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2014.
Communauté des Communes du Pays de Landerneau / Daoulas

Comme chaque année le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) et le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) définissent les tarifs liés à leur exploitation.

Pour l'année 2015 la redevance SPANC est fixée à 26€ pour le contrôle de fonctionnement ou le contrôle périodique. Concernant le SPAC, la part fixe, TVA comprise, sera de 36,86€ et la part variable (le m3 consommé) de 1,60€/m3.

Toute habitation alimentée totalement ou partiellement à une source qui ne relève pas du réseau public d'adduction d'eau potable doit en faire la déclaration à la mairie. Les rejets dans le réseau des eaux usées seront calculés soit directement au moyen de dispositifs de comptage soit sur la base d'un volume forfaitaire.

Les frais de raccordement à l'égout et la participation pour le financement de l'assainissement collectif restent identiques au tarif 2014 (en page intérieure tous les tarifs SPAC 2015)

La nouvelle station d'assainissement se met en charge progressivement, les tests bactériologiques sont concluants. La date de réception définitive n'est pas encore fixée.

Après la mise en service, chaque raccordable recevra une documentation suivi d'une visite d'un agent de la CCPLD qui sera à votre écoute pour toutes interrogations ou remarques sur les modalités de réalisation des travaux en domaine privé.

L'adjoint eau/voirie

Ludovic LHOMEDT

SPAC

Tarification 2015 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

Typologie d'immeuble	Prix total
Immeuble neuf (construction postérieure à la réalisation du réseau)	3 000 €
Immeuble préexistant à la construction du réseau	1 500 €
Extension ou réaménagement générant une augmentation du volume de rejet d'eaux usées	500 €
Appartement supplémentaire (cas d'immeuble collectif)	500 €
Immeuble supplémentaire (cas d'un permis groupé avec un seul raccordement et un seul gestionnaire.	500 €

Tarification 2015 – Fixation du tarif de débouchage et d'inspection vidéo

Intitulé du tarif	Prestations	TARIF H.T.
Curage d'ouvrages en secteur privatif pendant heures ouvrables (du lundi au vendredi du 8h à 17h30)	Hydrocureuse basse pression (chauffeur, véhicule et hydrocureuse), l'heure est facturée	91,97 €
	Forfait d'intervention minimum sans personnel supplémentaire (durée inférieure à ½ sur site) pendant les heures ouvrables	76,92 €
	Le personnel supplémentaire, l'heure est facturée	25.08 €
	Hydrocureuse haute pression (chauffeur, camion-hydrocureur), l'heure est facturée	212.37 €
Curage d'ouvrage en secteur privatif hors heures ouvrables	Hydrocureuse basse pression (chauffeur, véhicule et hydrocureuse), l'heure est facturée	114.54 €
	Forfait d'intervention minimum sans personnel supplémentaire (durée inférieure à ½ h sur site) pendant les heures ouvrables	95.32 €
	Le personnel supplémentaire, l'heure est facturée	35.95 €
	Hydrocureuse haute pression (chauffeur, camion-hydrocureur) l'heure est facturée	265.05 €
Inspection Vidéo	Inspection vidéo d'une canalisation (1heure/2personnes)	76.92 €

INFOS PRATIQUES

MAIRIE : 02 98 20 01 43
N° TEL urgence 02 98 20 09 21
Fax : 02 98 20 05 58
Heures d'ouverture :
Tous les jours : 8h30/12h00 – 13h30/17h00
Le samedi : 9h30/12h00
Site www.lhopital-camfrou.fr
Messagerie accueil@lhopital-camfrou.fr
Centre de loisirs : 02 98 20 10 38
06 11 76 77 09
clshlhopitalcamfrou@orange.fr
Blog ALSH <http://alsh-hopital-camfrou.blogspot.com>

LA POSTE 02 98 20 01 57

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et vendredi 9h/12h - 14h/15h30

Mardi, mercredi et samedi 9h/12h

DÉCHETTERIE 02 98 25 92 60

(Daoulas)

Horaires d'hiver du 1er novembre au 28 février : Du lundi au Samedi 9h/12h - 14h/17h30 Fermée les dimanches et jours fériés

MÉDECINS DE GARDE : 15

PHARMACIES DE GARDE : 3237

CABINET INFIRMIER : 02 98 20 02 90

DENTISTE : 02 98 90 55 77

(soins d'urgence, dimanches et jours fériés de 9h à 12h)

POMPIERS DU FAOU : 18

SAMU : 15

CENTRE ANTI POISON : 02 99 59 22 22

(Rennes)

CROSS CORSEN : 02 98 89 31 31

GENDARMERIE : 17

GENDARMERIE DAOULAS : 02 98 25 80 06

(Urgences)

SERVICES A LA PERSONNE

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM)

Pour les parents, les assistantes maternelles et les candidates à l'agrément. 3 Route de la Gare 29460 Daoulas.

Tél. : 02 98 25 87 26. Permanences téléphoniques lundi et jeudi de 13 h 30 à 16 h 30.

MICROCRECHE : DI-HA-DOUP

3 Route de la Gare 29460 DAOULAS. Tél. : 02 98 25 97 22.

MICROCRECHE : LES MARMOUZIG

210 Rue Jean Jaurès 29470 LOPERHET. Tél. : 02 98 36 27 80.

MULTIACCUEIL : LES MESANGES

12 Rue de Kéréol 29460 DIRINON. Tél. : 02 98 07 14 06.

POLE SOCIAL DU PAYS DE DAOULAS

Place St Yves 29460 DAOULAS. Tél. : 02 98 25 84 23. Service d'aides à domicile / Service de soins infirmiers à domicile.

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES ET DEPENDANTES (EHPAD)

4 Rue Jacques Dubois 29460 DAOULAS. Tél. : 02 98 25 94 00.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – SIVURIC

6 Rue Jacques Dubois 29460 DAOULAS. Tél. : 02 98 25 80 00.
Courriel : sivuric@wanadoo.fr.

Disponibilités des élus en Mairie

Tél : 02.98.20.01.43

Robert ANDRE – Maire : Sur RDV : le vendredi et le samedi 10h à 12h.

Jean-Jacques GUENEUGUES - Adjoint : Bâtiments communaux, Jeunesse et Sports, Transports, Relations intercommunales.

Sur RDV : le lundi et samedi de 10h à 12h00

MH. BEGOC - Adjointe : Vie sociale, CCAS, Déléguée CCPLD Sur RDV.

Pierre MARCHAND - Adjoint : Scolaire, Périscolaire, ALSH, Cantine, Garderie. Mardi après midi sur RDV et samedi 10h12h sur RDV

Catherine CALVARY- Adjointe : Animations, Associations, Communication. Sur RDV le vendredi après midi et le samedi matin.

Ludovic LHOMEDET - Adjoint : Eau et Assainissement, Voirie, Sécurité routière. Sur RDV

Conseillers délégués : Sur RDV

Catherine MUSELLEC : Développement économique, relations artisans et commerçants, syndicat d'abattage.

Agnès ABIVEN-ABALLEA : Affaires sociales.

Yann BOUGAIN : Développement du numérique.

Joseph AUTRET : Finances et ressources humaines.

RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.

CLIC : CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

- CLIC - Accueil de Landerneau, Tél. 02 98 85 99 08

,Maison des services publics, 59, rue de Brest 29800 LANDERNEAU.

- CLIC - Accueil de Daoulas, contact : Nolwenn STEPHAN Tél. 02 98 46 49 89, Pôle social du pays de Daoulas, Place Saint-Yves 29460 DAOULAS.

CORRESPONDANTS DE PRESSE LOCALE

♦ Le télégramme : Bruno INIZAN, tél. 06 15 20 34 77.

brunotelegramme@yahoo.fr.

♦ Ouest-France : Jean-Pierre TANDIN, tél. 06 85 10 84 93.

jptandin@wanadoo.fr.

CONCILIATEUR

Permanence chaque 2ème mardi après-midi de chaque mois à Daoulas.